



## « La communication digitale »

### Public :

Dirigeants d'entreprise, indépendants, particuliers

### Prérequis :

Aucun

### Durée de formation :

- 14 heures
- 2 jours

### Inscription :

Pour toute demande d'inscription, veuillez nous contacter au 01 84 88 81 33 ou par email : [contact@iffcn.info](mailto:contact@iffcn.info)

### Objectifs :

Construire une stratégie de communication digitale adaptée à son secteur d'activité

### Moyen et modalité :

- FOAD
- Alternance de théorie et de cas pratiques.
- À l'issue de la période de formation le stagiaire se verra remettre son relevé de connexion certifié par le centre de formation pour contre-signature.

### Moyens Techniques :

Espace individuel de vidéos de formation en ligne

### Adaptation et suivi de la formation :

Un suivi de la formation et accompagnement seront réalisés tout au long de la formation. La formation pourra être adaptée pour palier à des difficultés majeures rencontrées par l'apprenant.

### Évaluation de parcours :

Le contrôle de connaissances permettant de vérifier le niveau de connaissances acquis par les Stagiaires est effectué selon les modalités suivantes :

Questionnaire

Document actualisé le 30/05/2023



### Délai d'accès :

Un délai minimum et incompressible de 14 jours entre l'inscription et l'accès à la formation est appliqué.

### Handicap :

Toutes les formations dispensées à IFFCN sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Lors de l'inscription à nos formations, nous étudions avec le candidat en situation de handicap et à travers un questionnaire les actions que nous pouvons mettre en place pour favoriser son apprentissage.

Pour cela, nous pouvons également nous appuyer sur un réseau de partenaires nationaux préalablement identifiés.

Coordonnées des partenaires handicap :

#### **MDPH**

MDPH 13 4 quai d'Arenc 13304 Marseille cedex 02 Les antennes territoriales AUBAGNE MDS - 5 rue Joseph Lafond 13400 AUBAGNE ARLES CCAS d'ARLES 11 rue Parmentier 13200 ARLES MARTIGUES Hôtel de l'Agglomération RP de l'Hôtel de Ville - BP 90104 13693 MARTIGUES CEDEX SALON de PROVENCE CCAS de SALON 65, avenue Michelet 13300 SALON DE PROVENCE

04.13.31.06.00 04.90.18.46.80 04.42.06.90.11 04.90.56.88.66

[accueil.information.mdph@msph13.fr](mailto:accueil.information.mdph@msph13.fr)

#### **AGEFIPH**

Hélène Patry Heintz

Aline DA DALTO

04 42 93 15 50

[rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr](mailto:rhf-provence-alpes-cotedazur@agefiph.asso.fr)

### Évaluation du besoin :

Un questionnaire sera proposé pour analyser l'adéquation du besoin de formation avec les formations dispensées.

### Le Prix :

697 €

### Contact :

SARI Merouane

[secretariat@iffcn.eu](mailto:secretariat@iffcn.eu)

01 84 88 81 33

Document actualisé le 30/05/2023



QUELQUES CHIFFRES:

<p>[2022 - 2025] Promotions : -</p>	<p>Taux de satisfaction : -</p>	<p>Taux d'admis : -</p>
---	-------------------------------------	-----------------------------

Document actualisé le 30/05/2023



## « La communication digitale »

### PROGRAMME DE FORMATION DETAILLE

#### **MODULE 1** : Séquence d'introduction

**Durée** : 1 heure

**Objectif** : Définir le cadre de la formation

Chapitre 1 : Présentation de la formation et de son organisation

Chapitre 2 : Présentation du/des formateur(s)

Chapitre 3 : Présentation des documents légaux et Q/R

Chapitre 4 : Présentation de la plateforme digitale

Chapitre 5 : Présentation des aides (Supports, Formateurs, Pédagogies,...)

Chapitre 6 : Test de positionnement du/des stagiaire(s)

...

Évaluation Module 1

#### **MODULE 2** : Introduction à la communication digitale

**Durée** : 2 heures

**Objectif** : Savoir expliquer l'intérêt d'un site web et d'en cerner les enjeux relatifs à sa profession

Chapitre 1 : L'intérêt d'une présence web

Chapitre 2 : Principe de fonctionnement du web

Chapitre 3 : Exister sur le web, c'est exister dans le monde

Chapitre 4 : Le fonctionnement d'un site web

Chapitre 5 : Augmenter, mesurer et évaluer la portée de son site web

...

Évaluation Module 2

#### **MODULE 3** : Se positionner correctement pour impacter davantage

**Durée** : 4 heures

**Objectif** : Se positionner correctement vis à vis de sa niche sur le web

Chapitre 1 : Identifier les grandes étapes d'une stratégie digitale

Chapitre 2 : Réaliser un auto-bilan de ses atouts et compétences personnelles

Chapitre 3 : Identifier les leviers de sa niche

Chapitre 4 : Appliquer la méthodologie enseignée

Chapitre 5 : Assurer une présence et un positionnement adéquat sur les réseaux sociaux

Chapitre 6 : Référencement SEO/SEM

...

Évaluation Module 3

#### **MODULE 4** : Construire une identité commerciale

**Durée** : 4 heures

Document actualisé le 30/05/2023



**Objectif :** Créer une image commerciale appropriée à ses prestations et services

Chapitre 1 : Définir un objectif stratégique

Chapitre 2 : Créer, modifier, gérer un site web avec wordpress

Chapitre 3 : Présenter ses prestations et services sur son site web

Chapitre 4 : Création de visuels professionnels avec Canva

Chapitre 5 : Créer, réajuster son profil sur les réseaux sociaux

...

Évaluation Module 4

**MODULE 5 :** Promouvoir son activité sur le web

**Durée :** 3 heures

**Objectif :** Promouvoir son activité sur le web et gérer la portée de son audience

Chapitre 1 : Améliorer son référencement naturel

Chapitre 2 : Définir une audience cible

Chapitre 3 : Créer une publicité sponsorisée

Chapitre 4 : Mesurer l'impact de sa promotion

Chapitre 5 : Centraliser les informations

...

Évaluation Module 5

Document actualisé le 30/05/2023



CV du formateur

**SARI Merouane**

secretariat@iffcn.eu

01 84 88 81 33

## Communication Digitale : Formations, certificats & savoirs- faire

### Formations & Certificats

- ✓ Certificat Marketing Digital - Google
- ✓ Certificat professionnel d'excellence des formateurs indépendants
- ✓ Masterclass communication digitale
- ✓ Formation entrepreneuriat
- ✓ Coaching entrepreneuriat

### Activités et savoirs faire

- ✓ Lancement d'entreprises
- ✓ Conseil et consulting en web digital
- ✓ Webinaires et conférences
- ✓ Création de sites web / blog / boutiques en ligne
- ✓ Référencement SEO
- ✓ Stratégie de contenu et de développement des réseaux sociaux
- ✓ Accompagnement de plusieurs auto-entrepreneurs
- ✓ Installation de plateformes CMS pour e-learning
- ✓ Création de programmes de formation

Document actualisé le 30/05/2023



# ACCESSIBILITE

En application de l'article 47 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 et du décret n° 2019-768 du 24 juillet 2019 ce document présente la politique de IFFCN en matière d'accessibilité numérique.

## 1. RESPONSABLE ACCESSIBILITE NUMERIQUE

Pour veiller continuellement à l'accessibilité des contenus numériques, IFFCN a nommé un responsable de l'accessibilité numérique.

Celui-ci a pour missions :

- De veiller à la mise en place de processus pour l'accessibilité des contenus numériques ;
- De rendre compte au responsable de la formation des contenus et des services numériques, ainsi que de tout besoin d'amélioration ;
- De s'assurer que la sensibilisation aux exigences de l'accessibilité est encouragée dans l'établissement ;
- D'être l'interlocuteur premier sur tous les sujets d'accessibilité numérique.

## 2. ACTION DE FORMATION ET DE SENSIBILISATION

Pour répondre au besoin de sensibilisation et de formation des membres de IFFCN, un plan de formation sera déroulé sur les trois prochaines années. Ces formations seront réalisées selon la méthode la plus appropriée pour répondre aux spécificités de la formation, soit par des dispositifs à distance synchrones ou asynchrones, soit par des dispositifs en présentiel.

## 3. GUIDE DES BONNES PRATIQUES

Pour que la prise en compte de l'accessibilité dans la fabrication des contenus et la mise en place des services numériques deviennent des éléments de la qualité, chaque pôle intégrera les bonnes pratiques de l'accessibilité adaptées à ses contenus et outils. Cette adaptation sera issue des expériences faites lors de nos formations.

Document actualisé le 30/05/2023



# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

## Modalités de règlement

Le paiement sera dû en totalité à réception d'une facture émise par l'organisme de formation à destination du bénéficiaire.

## Non réalisation de la prestation de formation

En application de l'article L6354-1 du Code du travail, il est convenu entre les signataires de la présente convention, que faute de résiliation totale ou partielle de la prestation de formation, l'organisme prestataire doit rembourser au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait.

## Obligations et force majeure

Dans le cadre de ses prestations de formation, « IFFCN » est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. « IFFCN » ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à « IFFCN », les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de « IFFCN ».

## Devis et attestation

Pour chaque action de formation, un devis est adressé en deux exemplaires par « IFFCN » au Client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doivent être retournés à « IFFCN » par e-mail. Le cas échéant une convention particulière peut être établie entre « IFFCN », l'OPCO ou le Client. À l'issue de la formation, « IFFCN » remet une attestation de formation au Stagiaire. Dans le cas d'une prise en charge partielle ou totale par un OPCO, « IFFCN » lui fait parvenir un exemplaire de la feuille d'émargement accompagné de la facture. Une attestation d'assiduité pour chaque Stagiaire peut être fournie au Client, à sa demande.

## Dédommagement, réparation ou dédit

En cas de renoncement par le bénéficiaire avant le début du programme de formation

- Dans un délai compris entre 2 semaines et 1 semaine avant le début de la formation : 50% du coût de la formation est dû.

Document actualisé le 30/05/2023



- Dans un délai compris entre 1 semaine et 48 heures avant le début de la formation : 75 % du coût de la formation est dû.
- Dans un délai inférieur à 48 heures avant le début de la formation : 100 % du coût de la formation est dû.

Le coût ne pourra faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par l'OPCO.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par « IFFCN » pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. À ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de « IFFCN ». Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Descriptif et programme des formations**

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

### **Confidentialité et communication**

« IFFCN », le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par « IFFCN » au Client. « IFFCN » s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCO, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires. Cependant, le Client accepte d'être cité par « IFFCN » comme client de ses formations. À cet effet, le Client autorise « IFFCN » à mentionner son nom, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapports d'activité, site internet, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **Protection et accès aux informations à caractère personnel**

Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire que :  
- des données à caractère personnel le concernant sont collectées et traitées aux fins de suivi de la validation de la formation et d'amélioration de l'offre de « IFFCN »

Document actualisé le 30/05/2023



- conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le Stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Le Stagiaire pourra exercer ce droit en écrivant à : « IFFCN » ou par voie électronique à : « IFFCN ». En particulier, « IFFCN » conservera les données liées au parcours et à l'évaluation des acquis du Stagiaire, pour une période n'excédant pas la durée nécessaire à l'appréciation de la formation. Enfin, « IFFCN » s'engage à effacer à l'issue des exercices toute image qui y aurait été prise par tout moyen vidéo lors de travaux pratiques ou de simulations.

### **Litiges**

Si une contestation ou un différend ne peuvent pas être réglés à l'amiable, le Tribunal de tribunal sera seul compétent pour régler le litige.

Document actualisé le 30/05/2023